



Département du Pas-de-Calais

Conseiller en exercice : 14
Présents : 10
Excusé(s)/Absent(s) : 1
Procuration : 1
Absents : 4
Quorum : 8

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Délibération du Conseil Municipal n°2024-10
du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du quatre avril deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Caplier Julien, Montador Gilles, Seillier David, Poquet Sébastien et Madame Carpentier Caroline

Madame Carpentier Caroline donne procuration à Madame Valérie Feutry

Madame Thellier Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'inscrire au Budget Primitif 2024 des travaux de construction d'une nouvelle école.

Afin de mettre ce projet en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du FARDA – Accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EQUILIBRE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE			
DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
TRAVAUX DE CONSTRUCTION		ETAT :	
- Esquisse	1 764 000 €	DETR 25 %	528 980.12 €
- Options	165 000 €	DSIL 20 %	423 184.10 €
		FONDS VERT 25 %	528 980.12 €
Autres (honoraires)		CONSEIL DEPARTEMENTAL :	
- Mission de base architecte	133 101 €	FARDA 4.2535 %	90 000 €
- Mission complémentaires	37 935 €	(30% sur un plafond de 300 000 €	
-			
Maîtrise d'œuvre administrative – consultation architecte	4 890 €	Etat : reliquat pour financement	544 776.16 €
Maîtrise d'œuvre administrative – phase travaux	3 590 €	total 25.7465 %	
Etude géotechnique	7 404.50 €		
TOTAL	2 115 920.50		2 115 920.50 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée Legitime.com

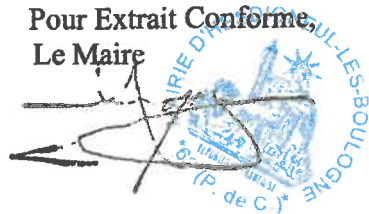
Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire



Yves Hennequin

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal par le site « télérecours citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le... 16/04/2024
Publiée ou Notifiée le... 16/04/2024.....
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves Hennequin

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE D'HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE' around the perimeter and '(P. de C.)' at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the left.

RECU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée à l'égalité territoriale

99_DE-062-218204461-2024 04 10-2024 10-DF